



الجامعة الملكية المغربية للبريدج

FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE BRIDGE

## **REGLEMENT DE LA SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT D'AFRIQUE 2026 (ZONAL) QUALIFICATIF POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE 2027**

### **1°/ BUT DE LA COMPETITION**

Selectionner 4 équipes pour représenter le Maroc aux championnats d'Afrique 2026 qualificatifs aux championnats du monde 2027 : Open, Dames, Séniors et Mixte.

Chaque équipe devra comprendre 6 bridgeurs dont au moins 4 marocains

Le tournoi de la sélection aura lieu en présentiel les **11 et 12 Avril 2026 au CAFC**

Le Zonal se jouera en ligne sur RealBridge du 3 au 19 Septembre 2026

-du 5 au 10 Septembre : Mixte et Séniors

-du 14 au 19 Septembre : Dames et Open

### **2°/ PARTICIPATIONS :**

- peuvent participer les bridgeurs licenciés à la FRMBr classés série nationale et 1<sup>ère</sup> série à jour de leur cotisation durant les 2 derniers exercices .

- les inscriptions seront effectuées par le capitaine pour chaque équipe de 4,5 ou 6 bridgeurs en précisant la catégorie choisie (Open, Dames, Séniors, Mixte) auprès du secrétariat de la fédération et ce, avant le 31 janvier 2026 délai de rigueur.

### **3°/ DEROULEMENT**

En complément des dispositions contenues dans le règlement national des compétitions fédérales qui restent de vigueur :

Toutes les équipes inscrites (quelque soit leur nombre par catégorie) joueront (comme en championnat par 4) les unes contre les autres, toutes catégories confondues.

L'équipe classée en 1<sup>er</sup> dans sa catégorie sera qualifiée

### **4°/ OBLIGATIONS DES EQUIPES :**

- Une fois sélectionnée, l'équipe qui représentera le Maroc devra, le cas échéant, se compléter à 6 après accord de la commission technique.

- Seuls les joueurs ayant pris part au tournoi de la sélection peuvent être cooptés pour compléter une équipe

- Les équipes sélectionnées doivent se soumettre à des séances d'entraînement organisées par la commission technique

### **5°/ OBLIGATIONS DE LA FEDERATION**

prendre en charge tous droits à verser à la Fédération Africaine de Bridge pour participer à cette compétition ainsi que les dépenses afférentes à l'entraînement prévu ci-dessus.

### **6°/ COMITE DE SELECTION**

- sera constitué à l'issue des épreuves par le bureau directeur de la FRMBr comprenant

notamment un représentant des bridgeurs qualifiés, le président de la FRMB et les membres de la commission technique

- assurera le suivi de la sélection avec les équipes et le comité directeur de la FRMB
- le cas échéant, prendra toute mesure et décision face à une défection, remplacement où tout autre événement ou imprévu de nature à altérer la représentation du Maroc au zonal 2026.